

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

19 décembre 2011

Compte rendu des Coprésidents
Réunion du Comité du Fonds pour les technologies propres
Washington (États-Unis)
4 novembre 2011

Coprésidents

Zaheer Fakir, Afrique du Sud
Véronique Massenet, France

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. Le Comité du fonds fiduciaire convient que M. Zaheer Fakir, membre du Comité représentant l'Afrique du Sud, et Mme Véronique Massenet, membre du Comité représentant la France, assurent les fonctions de Coprésidents de séance. Le Comité du FTP convient d'élire par courrier deux Coprésidents, dont le mandat courra jusqu'à la réunion du Comité qui se tiendra en mai 2013, et il demande à l'Unité administrative des FIC de faciliter l'élection des Coprésidents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les participants à la réunion adoptent l'ordre du jour provisoire figurant dans le document CTF/TFC.8/1/Rev.3.

BILAN ACTUALISE DES OPERATIONS

3. Le Comité du fonds fiduciaire, ayant examiné le document CTF/TFC.8/3 intitulé « Rapport semestriel sur les opérations du FTP », prend note des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre du système de feux tricolores qui doit permettre d'améliorer la gestion de la réserve de projets du FTP. Le Comité encourage l'élaboration et la mise en œuvre rapides des projets.

4. Le Comité du fonds fiduciaire reconnaît qu'il importe d'utiliser efficacement les ressources du FTP et d'accélérer les décaissements de fonds au titre du FTP. À cet égard, le Comité invite l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec le Comité des BMD, à rédiger un rapport sur les formules qui pourraient être envisagées pour que ce système de feux tricolores serve à assurer le suivi de la bonne gestion des ressources des FIC et à fournir des conseils en la matière.

BILAN ACTUALISE PAR LE REPRESENTANT DU CHILI

5. Le Comité du fonds fiduciaire accueille avec satisfaction l'exposé du représentant du Gouvernement chilien sur l'avancement de la préparation d'un plan d'investissement pour le Chili. Le Comité convient que le Gouvernement chilien et les BMD peuvent poursuivre la préparation d'un plan d'investissement en vue de le présenter au Comité du fonds fiduciaire pour approbation. Le Comité prend note que le Gouvernement chilien compte lui soumettre son plan d'investissement pour examen à sa prochaine réunion de mai 2012. Il est entendu que le financement par le FTP des projets envisagés dans le plan d'investissement sera subordonné à la disponibilité de fonds d'un montant supérieur aux ressources prévues pour la réserve actuelle de projets.

6. À cet égard, le Comité du FTP appelle à nouveau les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à mobiliser des ressources supplémentaires afin de financer tous les plans d'investissement n'ayant pas encore de financement.

PLAN D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FTP POUR L'INDE

7. Le Comité a examiné le « Plan d'investissement au titre du FTP pour l'Inde ». Les discussions ont fait ressortir en particulier qu'il importait de démontrer clairement que ce plan d'investissement ne pourrait être mis en œuvre sans l'appui du FTP (principe d'additionnalité) et qu'il constituait un solide cadre de suivi et d'évaluation pour le prêt à l'appui des politiques de développement envisagé dans le cadre dudit plan. Le Comité prend note du financement demandé d'un montant de 775 millions de dollars de ressources du FTP ressources et approuve le plan qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des activités appelées à être financées par le FTP. Le Gouvernement indien et les BMD sont invités à prendre en considération dans la suite de la préparation des activités prévues dans le plan les observations qui auront été soumises par les membres du Comité avant le 18 novembre 2011.

8. Sachant que les ressources correspondant aux annonces de contribution au FTP ont déjà été allouées à des plans antérieurs et que le plan d'investissement approuvé pour le Nigéria n'a pas encore fait l'objet d'un financement, le Comité convient que le financement au titre du FTP des projets et programmes envisagés dans ledit plan d'investissement sera subordonné à la disponibilité de fonds au-delà de ce qui est actuellement prévu dans la réserve actuelle de projets.

9. Le Comité du fonds fiduciaire invite les pays contributeurs, les autres pays, les BMD et les autres partenaires de développement à mobiliser des ressources supplémentaires pour que les Gouvernements du Nigéria et de l'Inde, en collaboration avec les BMD, puissent poursuivre l'élaboration des projets et des programmes et que les financements demandés au titre du FTP puissent être approuvés.

NOUVEAU PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LES PHILIPPINES

10. Le Comité du fonds fiduciaire, ayant examiné le « Plan d'investissement au titre du FTP pour les Philippines » (document CTF/TFC.8/5), prend note des propositions initiales du Gouvernement pour réviser le plan d'investissement. Le Comité salue les efforts déployés pour remanier le plan d'investissement afin d'assurer qu'il soit adapté aux besoins et que sa mise en œuvre aboutisse effectivement à des résultats tangibles.

11. Il est demandé au gouvernement et aux BMD de préparer une nouvelle version du plan qui tienne compte des observations qui auront été soumises par les membres du Comité avant le 9 novembre 2011, pour examen et approbation par courrier.

PROPOSITION DE REVISION DES PAIEMENTS AFFERENTS AUX SERVICES D'APPUI ET DE SUPERVISION DES PROJETS POUR LES OPERATIONS DU FTP DANS LE SECTEUR PUBLIC

12. Le Comité du fonds fiduciaire, ayant examiné le document CTF/TFC.8/6 intitulé « Proposition de révision des paiements afférents aux services d'appui et de supervision des projets pour les opérations du FTP dans le secteur public » :

- a) approuve les modalités proposées pour le paiement des services fournis par les BMD à l'appui et au titre de la supervision des projets du secteur public financés par le FTP, dont le financement sera soumis à l'approbation du Comité du fonds fiduciaire à compter du 4 novembre 2011 ;
- b) demande aux BMD de lui soumettre, à compter de mai 2012, des rapports annuels sur les services d'appui et de supervision des projets, notamment des rapports sur les paiements reçus pour lesdits services et sur la manière dont ils sont alloués et gérés en interne ;
- c) demande à l'Unité administrative des FIC de convenir avec le Comité des BMD des modalités d'établissement de rapports sur les paiements afférents aux services d'appui et de supervision des projets du secteur privé financés par le FTP, et de s'assurer que les informations relatives auxdits paiements figurent également dans le rapport annuel devant être communiqué au Comité du fonds fiduciaire en mai 2012 ;
- d) demande à l'Unité administrative des FIC d'intégrer les modalités ainsi approuvées dans la version révisée du document intitulé « Produits financiers, conditions et modalités d'examen applicables aux opérations du secteur public ».

QUESTIONS DIVERSES

13. Le Comité du fonds fiduciaire demande que l'Unité administrative des FIC, en collaboration avec le Comité des BMD, prépare un rapport sur les formules envisageables pour gérer l'élaboration des projets qui naîtront des nouveaux plans d'investissement approuvés en novembre 2010 et après cette date, en tenant compte des considérations d'efficacité, de rapidité et d'équité. Le Comité examinera ledit rapport à sa réunion de mai 2012.

14. Compte tenu du temps nécessaire à la préparation de propositions de financement de projets et de programmes, le Comité du fonds fiduciaire convient que si des annonces de contributions supplémentaires au FTP sont faites avant la prochaine réunion du Comité, les pays dont les plans auront été approuvés en novembre 2010 ou après cette date pourront entreprendre la préparation des projets et programmes envisagés dans lesdits plans.

CLOTURE DE LA SEANCE

15. La réunion est close le 4 novembre 2011.